

VILLE DE PONTARLIER

REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE PONTARLIER
CANTON DE PONTARLIER

Extrait Du Registre des Arrêtés du Maire

Objet : JUSTICE ET POLICE – Circulation – Réglementation de la circulation à l'intersection de l'avenue de l'Armée de l'Est et du chemin du Larmont du 20 au 25 octobre 2025.

LE MAIRE DE LA VILLE DE PONTARLIER,

VU le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L 2273-1 à L 2213-6,

VU le Code de la Route,

VU les travaux de raccordement de branchement gaz réalisés par l'entreprise SOBECA, pour le compte de GRDF, à l'intersection de l'avenue de l'Armée de l'Est et du chemin du Larmont, du 20 au 25 octobre 2025,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'Autorité Municipale d'assurer la sécurité de ses concitoyens et la commodité de la circulation,

ARRETE

ARTICLE 1 – Réglementation de la circulation

Du lundi 20 octobre 2025, 7 h 30 au vendredi 25 octobre 2025, 18 h 00, la chaussée sera réduite et la circulation sera réglementée selon la signalisation mise en place temporairement dans le cadre des travaux précités :

- à l'intersection de l'avenue de l'Armée de l'Est et du chemin du Larmont.

Mise en place d'un panneau « stop » au débouché du chemin du Larmont sur l'avenue de l'Armée de l'Est pendant les phases travaux uniquement en journée, de 7 h 30 à 18 h 00.

ARTICLE 2 -

Les panneaux de signalisation et d'interdiction qui découlent du présent arrêté seront mis en place par l'entreprise concernée.

.../...

ARTICLE 3 -

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commandant de Police, ses agents, Messieurs les Gardiens de Police Municipale et tous agents assermentés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché.

PONTARLIER, le 16 octobre 2025

1 ex. Arrêté du Maire
1 ex. Police Municipale
1 ex. Police
1 ex. DVEP
1 ex. Pompiers
1 ex. SOBECA
1 ex. Pôle Citoyenneté



Pour le Maire et par délégation,
Le conseiller municipal délégué
à la Citoyenneté,

Romuald VIVOT